

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT APPROBATION SUR LES MODALITES INTERNES DE GESTION DE LA TVA

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2023,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 portant cadre de référence du contrôle interne budgétaire et contrôle interne comptable, pris en application de l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

PRESENTATION DU PROJET

Lors de sa séance du 30 mars 2021, le Conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne à distance, a adopté la sectorisation de la TVA selon les entités présentées en annexe de la délibération.

Il convient de modifier cette annexe pour le centre de responsabilité budgétaire suite à l'ajout de nouvelle structure.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'approuver les modalités internes de gestion de la TVA indiquées en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 41

Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2023-10-20-06

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
TVA APPLICABLE SELON LES CENTRES DE RESPONSABILITE BUDGETAIRE (CRB) ET LE TYPE D'ACTIVITE

CRB	F (formation)		R (recherche)			C (Institut)		
	ACTIVITES DE FORMATION	ACTIVITES ANNEXES (si TVA selon réglementation)	ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE	ACTIVITE MIXTE	ACTIVITE NON VALORISABLE	ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT	ACTIVITE MIXTE*	ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE	SECTEUR TAXE	SECTEUR MIXTE	SECTEUR EXONERE	SECTEUR EXONERE	SECTEUR MIXTE	SECTEUR TAXE
RECETTES	PAS TVA	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE	PAS TVA	PAS TVA	TVA collectée ou non selon la nature de la recette	TVA COLLECTEE ou non en fonction de la nature de la recette
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS	Pour les activités annexes : suivi sous forme de conventions (EOTP) dans Sifac		<i>Ecole doctorale et colleges</i> <i>Plate-formes et UCA</i> <i>Partner</i> <i>Laboratoires- R50*</i> <i>Les Herbiers</i> <i>Mesocentre</i> <i>Diffusion de la culture scientifique</i> INNOVATION VALORISATION- DRV INGENIERIE Service général- PERF	MIXTE TAXE TAXE EXO Sauf prestation de services/ etudes création EOTP secteur taxé TAXE MIXTE TAXE MIXTE		ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE	Achat lié à l'activité d'enseignement EX = PROJET DE RECHERCHE	Retracé par un PFI/EOTP Retracé par un PFI/EOTP

CRB	S (services centraux)	G (immobilier et logistique)		BUDGET ANNEXE IMMOBILIER
	ACTIVITE MIXTE	OPERATIONS DE TRAVAUX	LOGISTIQUE	OPERATIONS DE TRAVAUX
DEPENSES	SECTEUR MIXTE	SECTEUR MIXTE*	SECTEUR MIXTE	SECTEUR MIXTE*
RECETTES	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS		* Sauf cas particulier des livraison à soi-même (LASM) qui feront l'objet d'un traitement au cas par cas		* Sauf cas particulier des livraison à soi-même (LASM) qui feront l'objet d'un traitement au cas par cas

CRB	FONDATION UCA			I (I-SITE)		
	ACTIVITES DE FORMATION	ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE	ACTIVITES ANNEXES (si TVA selon réglementation)	ACTIVITES DE FORMATION	ACTIVITE ECONOMIQUE POTENTIELLEMENT VALORISABLE- RECHERCHE	ACTIVITE MIXTE
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE	SECTEUR TAXE	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE	SECTEUR MIXTE
RECETTES	PAS TVA	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	PAS TVA	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS						

CRB	U (vie universitaire)				
	SUAPS		SUC		SSU
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE/activité billetterie	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE/activité billetterie	SECTEUR EXONERE
RECETTES	PAS TVA	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	PAS TVA	TVA COLLECTEE en fonction de la nature de la recette	PAS TVA
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS	<i>2 secteurs : recettes de formation et de billetterie.</i>		<i>2 secteurs : recettes de formation et de billetterie.</i>		

CRB	U (vie universitaire)				
	DVU	CLASS (billetterie)	ACTION SOCIALE	SANTE AU TRAVAIL	CRECHE
DEPENSES	SECTEUR EXONERE	SECTEUR TAXE	SECTEUR EXONERE	SECTEUR EXONERE	SECTEUR EXONERE
RECETTES	PAS TVA	TVA COLLECTEE	PAS TVA	PAS TVA	PAS TVA
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS					SELON LA LEGISLATION

CRB	U (vie universitaire)			
	BU			SUH
DEPENSES	SECTEUR EXONERE/pour enseignement	SECTEUR TAXE/pour la recherche	SECTEUR MIXTE/pour les deux	SECTEUR EXONERE
RECETTES	PAS TVA/pour enseignement	TVA COLLECTEE	TVA COLLECTEE	PAS TVA
OBSERVATIONS ET CAS PARTICULIERS				